



Ouagadougou, le 24 MAR 2017

Communiqué n°2017- 000624 /MESRSI/SG/UOI/P  
relatif au recrutement des étudiants au  
**master de recherche en science de la population**  
à l'Institut Supérieur des Sciences de la population (ISSP)  
Session 2017 -2018

Le président de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), un recrutement d'étudiants sur sélection de dossiers pour une formation de master de recherche en science de la population.

### 1. Conditions d'admission

- a. Etre ressortissant d'un pays d'Afrique subsaharienne francophone ;
- b. Etre titulaire d'au moins d'une licence dans une discipline relative aux sciences sociales, aux sciences de la santé, aux sciences de la vie et de la terre, aux sciences exactes et appliquées ;
- c. Etre titulaire d'un diplôme d'Etat de docteur pour les candidats des sciences de la santé (médecine/pharmacie) ;
- d. Avoir déposé un dossier de candidature reçu par la Commission (cachet de la poste faisant foi) le 31 mai 2017 à 15 heures au plus tard.

### 2. Durée de la formation

La formation dure 21 mois répartis sur quatre semestres (2 années académiques). Les cours sont en présentiel et se déroulent le jour.

### 3. Frais d'inscription et de formation

Pour les candidats qui se prennent eux-mêmes en charge, les tarifs sont les suivants (FCFA) :

PAYS	Année 1		Année 2		Total
	Frais d'inscription	Frais de formation	Frais d'inscription	Frais de formation	
UEMOA	50.000	1.250.000	50.000	1.450.000	2.800.000
Hors UEMOA	250.000	1.250.000	250.000	1.450.000	3.200.000

Pour les candidats dont la prise en charge est assurée par une institution les tarifs sont les suivants :

PAYS	Année 1		Année 2		Total
	Frais d'inscription	Frais de formation	Frais d'inscription	Frais de formation	
UEMOA	50.000	1.500.000	50.000	1.700.000	3.300.000
Hors UEMOA	250.000	1.500.000	250.000	1.700.000	3.700.000

### 4. Possibilités de bourses

L'ISSP offre des bourses partielles (non compris les frais de voyage et de subsistance à Ouagadougou). Les candidatures féminines sont encouragées.

### 5. Composition du dossier

Le dossier de demande d'admission au programme de Master doit comporter :

1. Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Président de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO ;
2. Un curriculum vitae de trois (3) pages maximum ;
3. Une copie certifiée conforme des pièces suivantes :
  - a. un acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
  - b. un diplôme / attestation de Licence (au moins) ou un diplôme d'Etat de docteur en médecine/pharmacie indiquant si possible les mentions obtenues ;
  - c. le relevé des notes de la Licence et éventuellement de la Maîtrise/DEA/DESS pour les candidats ayant atteint ce niveau ;
  - d. le relevé des notes, la notification officielle de la mention ou le PV de soutenance pour les candidats ayant un diplôme d'Etat de docteur en médecine/pharmacie ;
  - e. une attestation de travail s'il y a lieu ;
  - f. le diplôme du baccalauréat.
4. Une lettre de motivation (d'une page maximum) ;
5. Deux lettres de recommandation de deux personnalités de référence (pour le master professionnel : une professionnelle et une universitaire si possible) adressées directement à la commission pédagogique du programme à l'adresse ci-dessous indiquée ;

6. Avoir complété en ligne la fiche signalétique disponible sur le site web du Master : <http://www.issp02.issp.bf/Formations/FrmInscription.aspx>

Lire attentivement la note explicative de remplissage. Le lien d'accès à cette note est : <http://www.issp.bf/index.php/fr/admission-au-programme/212-admissions-et-inscriptions/233-notice-explicative>

Pour toute information, prière contacter :

La Commission pédagogique des programmes de master : Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), 03 BP 7118 Ouagadougou 03 - Burkina Faso ; Email : [master@issp.bf](mailto:master@issp.bf)

Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite ne sera pas examiné.



**Pr Rabiou CISSE**

*Chevalier de l'Ordre national*

*Officier de l'Ordre des Palmes Académiques*

**Diffusion :**

- Trois (3) fois par jour : matin, midi et soir pendant sept (07) jours

**Ampliation :**

- DAOI
- VP/EIP
- AC
- ISSP